



Syndicat National des Monuments
Historiques CGT

Encore un bel exemple de dialogue social au CMN...

La CGT toujours présente pour défendre les agents

Mercredi 6 mai aurait dû se tenir une CCP concernant le licenciement d'un agent. Malgré le boycott total des instances paritaires, nous avons et sommes toujours présents aux côtés des agents. Ainsi, les contacts avec l'administration sont constants dans les commissions sociales, au cours des enquêtes administratives relatives à l'hygiène et la sécurité, dans les procédures disciplinaires ou encore dans l'accompagnement de cas individuels. Dans la ligne que nous tenons depuis le 20 septembre, alors que nous avons décidé de ne plus siéger à aucune instance paritaire, la délégation CGT a répondu présent à la convocation de l'administration afin de défendre au mieux l'intérêt de notre collègue.

Quand le CMN empêche les élus du personnel de faire leur travail...

Comme à son habitude, l'administration du CMN nous a fourni un dossier plutôt mince, tenant sur à peine un recto-verso. C'est donc légitimement que les élus de la CCP ont exigé un complément de documentation quelques jours avant la séance. La réponse de l'administration est arrivée ce matin même, quelques heures avant la réunion, pour nous signifier son refus. Non seulement les élus du personnel ne peuvent plus faire leur travail, mais les décisions aussi grave que le licenciement d'un agent sont devenues « faits du prince ».

« Les paroles s'envolent les écrits restent »

Nous nous sommes malgré tout rendus à cette CCP afin de demander le report de la séance le temps que l'administration nous fournisse tous les éléments nécessaires (dont nous avons fait la liste) à l'appréciation de la situation de l'agent. Par ailleurs, ce dernier n'a même pas été informé des possibilités de voie de recours ni même de ses droits, si ce n'est à l'oral ! Nous ne faisons pas ici de procès d'intention et ne mettons en doute la parole de personne, mais tout de même... Dans une administration normale dans un État de droit, il est impensable que ces éléments d'information n'aient fait l'objet d'aucun courrier ! Mais qu'on se rassure l'administration affirme que la CCP est un lieu de débat et que toutes les informations complémentaires seront portées à notre connaissance... oralement !

Dysfonctionnement des instances paritaires

Pour ceux qui en doutait encore, voici donc un bel exemple de dysfonctionnement des instances paritaires au sein de notre établissement. Face à la surdité de l'administration qui n'a pas souhaité reporter la séance le temps de réunir les documents nécessaires, nous n'avons eu d'autre choix que de refuser de siéger. Une fois de plus, l'administration nous a poussés à une extrémité que nous ne souhaitons pas. Une fois de plus l'administration a empêché les représentants du personnel d'exercer leur mandat. Une fois de plus cette administration a démontré tout son mépris à l'égard des personnels.

Reprise du dialogue social : pas pour tout de suite...

Dans ces conditions, comment imaginer pouvoir reprendre un dialogue social serein ? Dans quelques jours, la CGT-Culture rencontrera les nouveaux responsables ministériels. Nous ne manquerons pas de leurs rappeler la situation de crise grave que traverse notre établissement. **Le nouveau Ministre devra exiger du Président de la République les décisions que son prédécesseur n'a pas eu le courage de prendre !**

Paris, le 16 mai 2012